



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le 26 septembre 2017

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-  
Maritime,

À

Mesdames les Inspectrices de l'Éducation  
Nationale  
Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation  
Nationale

**Objet : Accidents scolaires**

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Seine-Maritime

Division des Élèves  
et de la Scolarité

Bureau B

Dossier suivi par

Aurélie Hervieu

Téléphone

02 32 08 98 87

Fax

02 32 08 98 84

Mél.

desco76.viescol7@ac-rouen.fr

5, place des Faienciers  
76037 Rouen cedex

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires. Les données des années précédentes figurent dans le rapport annuel de l'Observatoire rendu public au mois de janvier puis sur son site internet (<http://ons.education.gouv.fr/>).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année 2017/2018 dans des conditions identiques.

La saisie des informations se fait, dans les jours qui suivent l'accident, directement sur l'application BAOBAC, de la rubrique « bases de donnée et enquêtes » du site : <http://www.education.gouv.fr/ons>

En cas de problème de connexion, le formulaire ci-joint peut être transmis à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime comme les années précédentes. Ce formulaire ne doit pas comporter d'indications nominatives.

**Un accident, hors trajet domicile-école, ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.**

Je précise que cette formalité ne vous dispense pas de me faire parvenir la déclaration d'accident dont vous trouverez l'imprimé sur le site de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale à l'adresse suivante :

<http://www.ia76.ac-rouen.fr> , « vie de l'élève », rubrique « accident scolaire ».

Je vous remercie de votre collaboration.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-Maritime  
par délégation,  
le secrétaire général,

Frédéric MULLER